

Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon

6, Rue du Bel-Air, 92 MEUDON

BUT :

◆ *Sauvegarder ce qui reste de verdure à Meudon et aux environs* ◆ *Obtenir des Pouvoirs Publics que soient protégés les sites situés sur la Commune, son patrimoine historique et son caractère traditionnel.*

Bulletin n° 19

JUIN 1972

SOMMAIRE

Conseil du Comité des Sites, réunion du 24 mai 1972.

Assemblée Générale du 27 mai 1972.

Conférence de M. Philippe Saint-Marc, auteur du livre « Socialisation de la nature », prononcée à l'issue de l'Assemblée Générale.

Conférence-promenade dirigée par M. Roux-Devillas du 6 mai 1972.

Visite de la Forêt de Meudon sous la conduite de M. Rinville, Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts, le 20 mai 1972.

Réunion du Conseil du 24 mai 1972

chez M. GUILLAUD Président d'Honneur

Présents :

M^{me} Goublin,
MM. Guillaud, Julien-Laferrière, Ader,
Chevalier, Cossé, Odier, Roux-Devillas,
Sabatier, Susse, de Traverse, Watine.

Excusés :

M^{me} Giry-Gouret,
M^{lles} Auboyer, Mauriange,
MM. Huré, Bâcle, Bégué, Boussat,
Général Brunet, Canaux, Gauer, de
Gonneville, Jantzen, Colonel Moraine.

Absents :

MM. Bahrmann, de Cagny, Cyrot,
Gourmelen, Guislain, Olivier-Lacamp,
Rimsy, Soulé.

M. Guillaud préside, en l'absence de
M. Huré empêché.

1° Le procès-verbal de la dernière
réunion n'ayant fait l'objet d'aucune
observation a été adopté à l'unanimité.

2° Avenue du Château :

M. Guillaud fait le compte rendu de
la dernière réunion qui a eu lieu le
mardi 23 mai au Ministère des Affaires
Culturelles sous la présidence de
M. Dussaule, sous-directeur des Monu-
ments Historiques, en présence de
M. Gauer. Le Comité des Sites était
représenté par MM. Julien-Laferrière,
Jantzen et Guillaud.

Le projet conçu par le groupe de tra-
vail du Comité et qui avait été présenté
dans ses grandes lignes à M. Dussaule,
lors de la réunion chez ce dernier le
23 décembre, 1971, a été finalement
retenu. Auparavant, il avait été étudié,
mis en forme et chiffré par MM. Rémondet,
architecte en chef des Bâtiments
civils et Palais nationaux, et son colla-
borateur M. Odoul, architecte.

Au cours de cette étude, une collabora-
tion étroite et amicale s'était établie entre
le groupe de travail du Comité et les
architectes, ce qui avait permis en particu-
lier de ramener le coût du projet à
une valeur acceptable par le Ministère et
par la Mairie, sans sacrifier pour autant
les options principales.

M. Guillaud insiste sur l'importance
de cet événement en soulignant que
depuis six ans le Comité a poursuivi
sans relâche et sans se décourager son
action pour obtenir la restauration de
l'avenue et que des oppositions sérieuses
avaient dû être levées. Pour montrer
l'importance du travail effectué on peut
préciser que dix projets successifs ont
été présentés par M. Remondet avec ou
sans la participation du Comité.

Il est vrai que le Comité désirait que
des principes difficiles à concilier soient
respectés, à savoir : ne pas porter atteinte
à la beauté et à l'harmonie du site, assu-
rer la priorité de promenade aux piétons,
préserver toutes les personnes et en particu-
lier les enfants des excès de vitesse et
des troubles apportés par la circulation
automobile, permettre aux riverains le
garage de leur voiture et leur ravitaille-
ment nécessitant l'approche de camions
et de citernes et enfin rester dans les
limites financières fixées par le Ministère.

M. Guillaud précise que cet accord
n'aurait pu être obtenu sans tout d'abord
la participation financière de la ville de
Meudon à l'édification des parkings, à
l'exclusion de ceux du haut de l'avenue
qui seront du ressort du Ministère et
au gardiennage de l'avenue.

Il est bien certain que sans entretien
et sans gardiennage les pelouses rede-
viendraient des parkings et l'aspect géné-
ral se détériorerait progressivement. Très
vite l'avenue restaurée reprendrait l'as-
pect que nous lui connaissons aujourd'hui.

Au sujet de la participation de la ville,
il est à souligner le rôle très important
joué par M. Gauer dont l'action a tou-
jours été menée en étroite collaboration
avec le Comité.

Un autre succès notoire a été obtenu au
cours de cette réunion. il était en effet
à craindre que, compte tenu de l'effort
financier nécessaire, le Ministère n'ac-
corde les crédits qu'en les étagant
sur trois exercices, ce qui aurait entraîné
un étalement des travaux et une dis-
continuité techniquement et financière-

ment très préjudiciables et qui auraient
causé des gênes importantes et de longue
durée aux piétons et aux riverains.

Nous avons obtenu que les travaux
soient effectués sans discontinuité. Le
Conservateur des Bâtiments de France de
Versailles dispose d'une première tranche
suffisante pour permettre de commencer
les travaux dès septembre prochain et
des crédits complémentaires doivent être
débloqués en 1973 pour que la remise en
état complète de l'avenue puisse être
achevée vers juillet 1973. Nous espérons
que ce calendrier pourra être respecté
et nous avons tout lieu de le croire. Seules
des mesures imprévisibles prises par le
Ministère des Finances pourraient faire
obstacle à ce programme.

M. Guillaud souligne que devant les
retards qui s'accumulaient des critiques
ont été adressées au Comité pour la len-
teur de son action. Reproches immérités;
pendant six ans le Comité n'a, à aucun
moment, ralenti la cadence de ses inter-
ventions. Ce n'est finalement que grâce
à sa persévérance agissante que le succès
a couronné ses efforts.

Il est indiqué également la part prise
par M. Labbé, député des Hauts-de-
Seine, qui, en compagnie de M. Gauer, et
aussi à titre personnel, est intervenu
en notre faveur auprès du Ministre des
Affaires Culturelles.

Enfin, il est précisé que M. Dussaule a
fait preuve d'une très grande compréhen-
sion et que c'est lui, finalement, qui a
pris la décision.

Le plan de restauration de l'avenue
du Château est alors analysé. Mais comme
d'une part, il a déjà fait l'objet de
commentaires dans nos précédents bul-
letins et que, d'autre part, M. Julien-
Laferrière, dans son rapport qui sera
présenté à l'Assemblée Générale, en fait
une description précise et détaillée, le
lecteur pourra se reporter au compte
rendu de l'Assemblée Générale qui figure
dans le présent Bulletin.

Devant l'importance de ce résultat, le Comité souhaite qu'une large publicité lui soit donnée. Il est ainsi convenu que le prochain bulletin sera tiré à un nombre d'exemplaires suffisant pour que les riverains de l'avenue du Château le reçoivent ainsi que d'autres Meudonnais.

M. Gauer nous a également informés de son intention de faire paraître un compte rendu dans le Bulletin Municipal de septembre. Nous l'en remercions.

3° Plan d'urbanisme :

M. Julien-Laferrière donne lecture du rapport qu'il a rédigé en vue de l'Assemblée Générale du 27 mai et qui traite particulièrement de la réunion de la Commission extra-municipale qui s'est tenue le 18 mai sous la présidence de M. Gauer.

A cette Commission, le Comité était représenté par M^{me} Goubelin, MM. Julien-Laferrière, Guislain, Jantzen, Sabatier. MM. Huré et Guillaud étaient empêchés.

M. Julien-Laferrière a fait, au cours de cette réunion, un exposé du très important projet présenté par le Comité des Sites, en réponse au questionnaire adressé par M. le Maire.

Ce rapport a été unanimement approuvé par les membres présents à la réunion du 25 mai et M. Guillaud se fait l'interprète de tous en exprimant ses remerciements les plus vifs à M. Julien-Laferrière pour le travail considérable qu'il a fourni.

C'est avec un grand plaisir que le Comité a appris que son projet avait servi de base de discussion et que les principales conclusions qui y étaient contenues avaient été prises en considération par la Commission extra-municipale.

Au cours de la réunion de celle-ci une partie seulement du questionnaire a pu être étudiée. Une nouvelle réunion qui aura probablement lieu courant juin, en poursuivra l'examen.

Le rapport de M. Julien-Laferrière figurera naturellement au compte rendu de l'Assemblée Générale dans le présent Bulletin.

4° Préparation de l'Assemblée Générale :

Il est tout d'abord procédé au tirage au sort des noms des membres de notre

Conseil dont statutairement les mandats sont arrivés à expiration. En voici la liste : MM. Bahrmann, Bégue, Général Brunet, de Cagny, Cyrot, Gourmelen, Guillaud, Roux-Devillas, Sabatier, de Traverse et Watine. Le renouvellement pour trois ans de tous les mandats sera demandé ainsi que la ratification de la cooptation de M. Canaux par notre Conseil.

Le rapport de M. de Gonville, trésorier, fait état d'un déficit inquiétant de cotisations perçues à ce jour par rapport à l'année dernière.

Le Comité adresse à tous les retardataires un appel pressant. Les efforts qu'il fournit ne peuvent être efficaces que s'ils sont soutenus par la population de Meudon. Profitant d'une année particulièrement faste quant aux résultats obtenus et qui permettra de juger de l'efficacité du Comité, celui-ci espère qu'un nombre importants d'adhésions nouvelles viendra augmenter ses effectifs.

5° Pose d'une plaque sur la maison d'Enesco :

La cérémonie du dévoilement de la plaque apposée à l'entrée de la maison où vécut le grand violoniste et compositeur Georges Enesco, 1, avenue de la Glacière, à Bellevue, fut de haute tenue et un grand succès. Un compte rendu détaillé en sera donné dans le rapport de M. Huré à l'Assemblée Générale.

6° Relations avec les services techniques de la Mairie :

Deux demandes de permis de construire ont été transmises à l'Équipement : l'une établie par la Mairie pour un gymnase couvert sur le terrain du stade Marbeau, avec locaux pour patronage et centre de loisirs, l'autre relative à un immeuble de 18 logements et un pavillon, 13 ter route des Gardes. L'immeuble fait suite à celui pour lequel un permis de construire a été accordé 15, route des Gardes et possède les mêmes caractéristiques : le terrain est situé dans un secteur d'habitations et commerces.

Le pavillon, situé en arrière, est actuellement dans un secteur d'habitations collectives avec espaces verts. Sur le plan du GEP, ce terrain est prévu en secteur d'habitations basses et petits collectifs, et nous n'y avons pas fait d'objections.

Il est envisagé, sans qu'aucun projet ait été établi, de construire des HLM entre l'avenue Le Corbeiller, la rue Jean-Brunet et l'allée des Sureaux. Dans le plan Jankowitz, le terrain était classé en habitations basses et petits collectifs (COS = 0,7). Dans le plan du GEP il était figuré en immeubles collectifs avec espaces verts, avec possibilité de COS d'îlots (COS = 2), mais nous avons demandé qu'il soit classé en habitations basses et petits collectifs.

7° Questions diverses :

a) M. Jantzen indique qu'une construction qui s'édifie 17, rue Marthe-Edouard, est un défi à l'esthétique et ne satisfait pas au COS de ce secteur. M. Guillaud demande au Conseil de l'autoriser à entreprendre rapidement une action. Le Conseil lui donne son accord.

b) Propriété Puaux :

Au cours d'une réunion chez M. Huré, à laquelle assistaient MM. Julien-Laferrière, Susse et Guillaud, le porte-parole du promoteur a présenté une maquette représentant la propriété avec les quatre immeubles à 3 et 4 étages actuellement projetés. Le Comité n'a pu que marquer son opposition formelle à ce projet qui va très au-delà des limites proposées par la Commission départementale des Sites.

c) Représentation du Comité prévue aux différentes Commissions de travail de la Fédération des Associations de Sauvageur de l'Environnement à Paris et en Ile-de-France.

Première commission : Urbanisme :

M. Julien-Laferrière.

Deuxième commission : Défense des Monuments et Sites : M. Roux-Devillas.

Troisième commission : Les besoins et les nuisances en matière de moyens de transports : M. Cyrot.

Quatrième et cinquième commissions :

Les pollutions - Moyens d'actions de la Fédération : M. Guillaud.

d) Lettre de M. Manier concernant la destruction des arbres en forêt de Meudon. Des explications ont déjà été fournies à M. Manier par M. Huré. Ce problème sera traité en Assemblée Générale.

e) Propreté de la forêt :

M. Guillaud souligne les efforts couronnés de succès entrepris à Rambouillet et en particulier signale la création d'une brigade de gendarmes à cheval. M. Odier se fera notre porte-parole auprès du Maire afin que Meudon prenne contact avec Rambouillet pour se renseigner.

f) Les Amis de Marcel Dupré demandent que la rue des Galons soit appelée « rue Marcel-Dupré ». Le Comité, fidèle à sa politique du maintien du nom des rues, propose qu'une rue nouvelle de Meudon soit ainsi dénommée à une prochaine occasion.

g) M. Roux-Devillas signale que les propriétaires de « L'Auberge de la Rose », 59, route des Gardes, sont in-

quiets. Ils seraient menacés par l'élargissement de la route des Gardes. Le Comité ne le pense pas car il ne pourrait s'agir que d'une mesure générale dont il n'a pas connaissance, mais charge M. Roux-Devillas de se renseigner.

h) M. de Traverse a attiré à nouveau l'attention sur l'île Saint-Germain. L'armée évacue la partie de l'île qu'elle occupait. Son relogement est assuré aux frais du Port de Paris qui envisage la création d'un nouveau port. Issy-les-Moulineaux, Boulogne et Meudon proposent une affectation différente avec dominance des espaces verts. M. Watine nous fournira tous renseignements à ce sujet; le Comité prendra alors nettement position et interviendra rapidement.

i) Porte Dauphine et Maison forestière :

M. Roux-Devillas signale que cette construction est menacée par les travaux routiers en cours. Le Comité le charge de se renseigner afin que, si besoin en est, une action puisse être entreprise.

j) M. Ader indique qu'à Brimborion des travaux sont effectués sur la pente dominant la Seine. M. Roux-Devillas se documentera à ce sujet.

k) M. Cossé signale des bruits abusifs produits par des motocyclettes de jeunes à Val-Fleury les vendredis et samedis soirs. M. Cossé préparera une lettre à adresser au Maire par le Comité.

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 20 septembre à 21 h, chez M. Huré.

Assemblée générale du 27 mai 1972

L'Assemblée Générale du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon s'est tenue le 27 mai 1972, à partir de 17 heures, au Centre culturel de Meudon.

M. Huré souffrant a été remplacé à la Présidence par M. Guillaud.

Ce dernier, en ouvrant la séance, adresse au nom du Comité des vœux de prompt rétablissement à M. Huré. Ses chaleureux remerciements vont ensuite à toutes les personnes qui se sont rendues à l'invitation du Comité et en particulier à MM. Labbé, député des Hauts-de-Seine, Langrognet, conseiller général, Gauer, maire de Meudon, Gourmelen et Odier, maires adjoints, Michonneau, président de l'Association de Sauvegarde de Chaville, Dreux qui remplace M. du Chayla, président de la Fédération des Associations de Sauvegarde de l'environnement à Paris et en Ile-de-France.

Lecture des différents rapports est ensuite donnée.

Rapport technique, présenté par M. Julien-Laferrrière, Vice-Président du Comité.

Comme les années précédentes, nos principales préoccupations ont concerné la restauration de l'avenue du Château,

et l'établissement du plan d'urbanisme de Meudon.

Avenue du Château : Après un certain nombre de nouvelles démarches, surtout, auprès de la sous-direction des Monuments historiques au Ministère des Affaires Culturelles, nous espérons que nous touchons enfin au but et qu'au cours du deuxième semestre de 1972 les travaux de restauration commenceront d'après un projet de restauration que nous avons présenté, et qui, croyons-nous, sauvegarde à la fois les intérêts des riverains et le caractère de lieu de promenade qui doit être maintenu à l'avenue.

Vous avez pu suivre, dans nos Bulletins, l'évolution de la structure depuis notre dernière Assemblée Générale : je vous rappelle qu'il y a un an le Ministère avait approuvé le projet présenté par M. Rémondet, architecte en chef des Bâtiments civils et Palais nationaux, projet rentrant dans le cadre des crédits susceptibles d'être accordés par le Ministère : ce projet comportait, de chaque côté de l'avenue, entre les deux lignes d'arbres, une contre-allée réservée uniquement à la circulation des piétons. L'accès aux propriétés riveraines qui ne peuvent

être desservies par d'autres artères que l'avenue, était réalisé par des voies transversales faisant communiquer directement les propriétés avec la chaussée centrale. Ces voies devraient être constituées par des dalles de béton-gazon : dalles de béton préfabriquées, perforées et munies de bossages de manière à permettre à l'herbe de pousser dans les perforations et à donner, autant que possible, une continuité d'aspect au tapis vert.

Ce projet ne comportait aucune possibilité de parking pour les riverains. A la suite d'une première démarche de notre part, le Ministère avait admis qu'une place de garage pouvait être associée à chaque entrée, moyennant un versement de 1.250 F de la part du riverain intéressé.

Les riverains de l'avenue avec lesquels nous avons pris contact, ont été unanimement d'avis que les facilités prévues étaient tout à fait insuffisantes. Nous avons donc, avec M. Gauer, fait une nouvelle démarche au Ministère pour obtenir une amélioration des possibilités de stationnement. Le Ministère a accepté, contrairement à sa première position, le principe d'un stationnement de voi-

tures donnant satisfaction aux riverains et a demandé à M. Rémondet d'établir un nouveau projet dans ce sens.

Ce nouveau projet, s'inspirant d'ailleurs, en le simplifiant, du projet primitif qui n'avait pu être retenu parce que son coût était prohibitif, comportait l'aménagement, de part et d'autre de la chaussée entre les deux lignes d'arbres, de deux contre-allées carrossables, sur lesquelles les voitures pourraient stationner longitudinalement et circuler sans solution de continuité de haut en bas de l'avenue. Une dizaine de traversées devaient relier les contre-allées à la chaussée centrale, et ce serait à partir de ces contre-allées que les voitures pourraient entrer dans les propriétés riveraines.

Ce projet a été vivement critiqué par les membres de votre Conseil, car il rendait possible une circulation sans retenue des voitures sur les contre-allées, ce qui constituait pour les piétons un danger évident. D'autre part, le stationnement des voitures sur les contre-allées aurait été très inesthétique, et il était d'ailleurs à craindre que les voitures continuent de stationner entre les propriétés riveraines et la rangée d'arbres voisine, endommageant le gazon situé à cet emplacement.

Il fallait donc modifier ce projet, sans en augmenter sensiblement le prix.

Un groupe de travail, constitué au sein de votre Conseil, a examiné la façon de concilier à la fois les désirs des riverains au sujet du garage des voitures, la nécessité d'éviter une circulation sans retenue des voitures sur les contre-allées au détriment de la sécurité des promeneurs, et le souci de dissimuler le plus possible les voitures en stationnement en aménageant ce stationnement entre les propriétés riveraines et la rangée d'arbres voisine. Il est arrivé au projet suivant (voir schéma :

— Les voitures seraient parkées non pas sur les contre-allées, mais entre celles-ci et les propriétés riveraines, perpendiculairement à la limite de celles-ci, l'espace correspondant étant pourvu de dalles « béton-gazon » permettant à la fois le passage des voitures et la croissance du gazon de manière à maintenir l'apparence d'un tapis vert.

— Les voitures gagneraient les entrées des propriétés ou les places de stationnement en utilisant les contre-allées, mais ces contre-allées seraient coupées en cer-

tains points par des bornes limitant des zones de circulation de manière à empêcher les voitures de prendre des allures excessives.

Des accès seraient aménagés entre la chaussée centrale et les contre-allées, notamment à l'aplomb ou à proximité des entrées des trois résidences de manière à réduire la circulation sur les contre-allées.

— Un sentier pour les piétons serait aménagé de chaque côté de la chaussée centrale.

— A la partie supérieure de l'avenue, entre la place Janssen et la rue Marthe-Edouard d'un côté, et entre la même place et le sentier Tivoli de l'autre, les riverains ne sont pas intéressés par des parkings, et si le Ministère décidait d'en prévoir, ce ne serait que pour les visiteurs des dimanches et jours de fête.

— Deux zones, du côté des numéros pairs, pourraient être prévues sans parkings, en raison du petit nombre de riverains intéressés, de manière à diminuer la dépense.

Cette solution a fait l'objet d'un schéma établi par notre collègue M. Jantzen. Elle a été complètement approuvée par M. le Maire de Meudon, qui a accepté de nous accompagner à la sous-direction des Monuments historiques pour la présenter.

Après discussion avec M. Dussaule, sous-directeur des Monuments historiques, et ses architectes MM. Rémondet et Odoul, ce projet a été finalement approuvé, à quelques aménagements de détail près; le Ministère désire que les parkings soient aménagés pour les visiteurs à la partie supérieure de l'avenue. Par contre, pour une question de principe, le Ministère ne veut pas supporter le coût des parkings destinés aux riverains et le laisse à la charge de la municipalité, mais en se déclarant prêt à consentir à celle-ci une compensation importante.

Le devis des travaux, fait par l'architecte avec notre concours, a montré que les dépenses à la charge du Ministère étaient du même ordre de grandeur que celles du projet précédent établi par M. Rémondet. Quant aux dépenses à la charge de la municipalité, M. Gauer a donné son plein accord.

M. Gauer a également confirmé son

accord pour assurer, en collaboration avec le commissariat de Police de Sèvres, la police et le gardiennage de l'avenue et pour prendre à sa charge l'entretien de l'avenue.

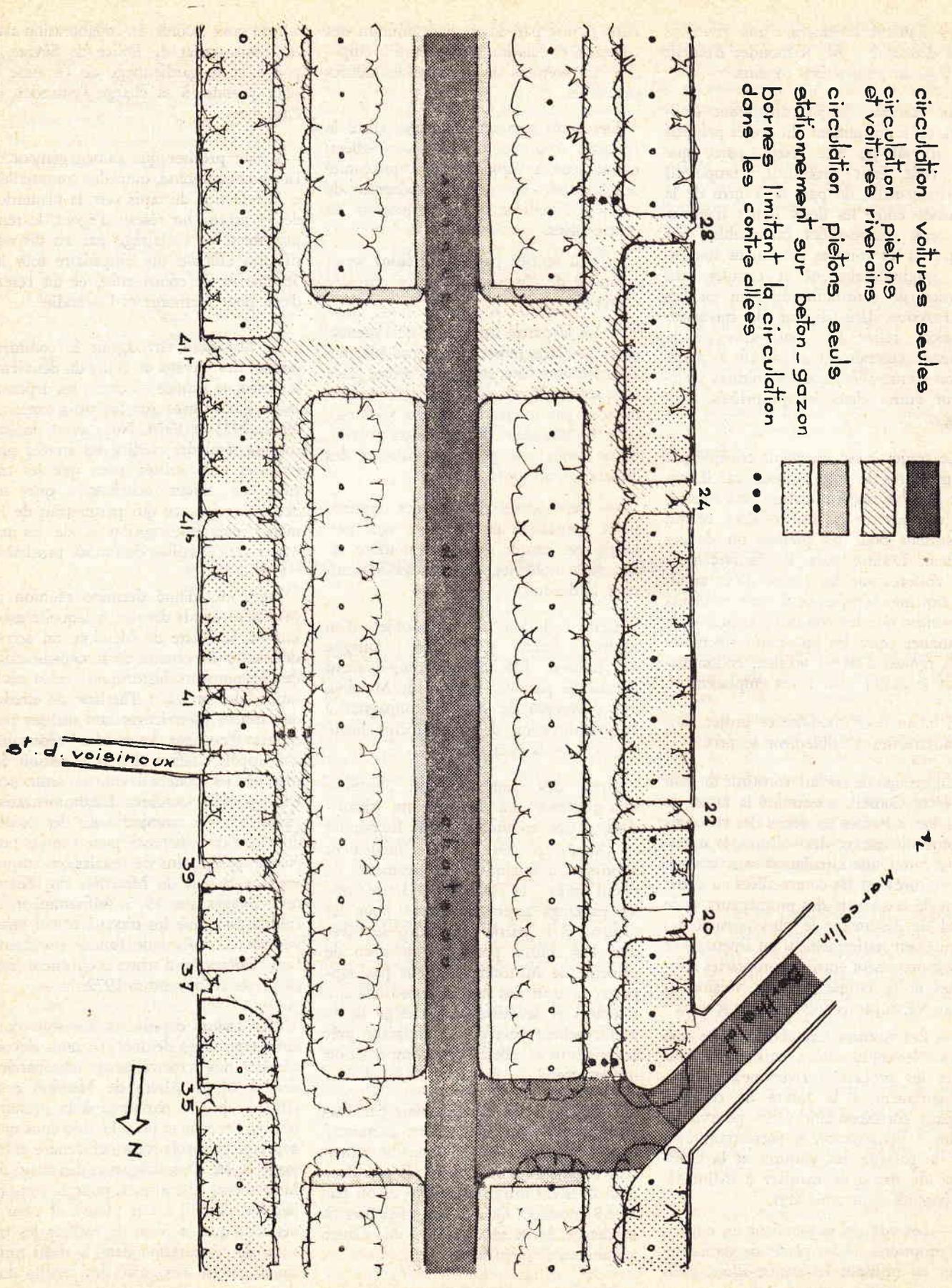
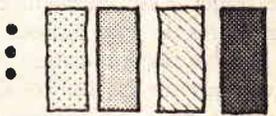
Il faut préciser que l'aménagement de l'avenue comprend, outre les contre-allées et la réfection du tapis vert, la plantation de 73 arbres, un réseau d'égout, le remplacement de l'éclairage par un dispositif plus efficace, un lampadaire tous les 56 mètres de contre-allée, et un réseau d'eau pour l'arrosage et l'incendie.

Le Ministère envisageait le commencement des travaux au cours du deuxième semestre de l'année en cours, les dépenses étant échelonnées sur les trois exercices 1972, 1973 et 1974. Nous avons insisté, compte tenu des crédits des années précédentes non utilisés, pour que les travaux ne soient échelonnés que sur deux exercices, ce qui permettrait de les mener sans interruption et de les terminer vers le milieu de l'année prochaine.

Au cours d'une dernière réunion au Ministère mardi dernier, à laquelle assistait M. le Maire de Meudon, un accord définitif a été obtenu de la sous-direction des Monuments historiques sur la réalisation du projet : l'arriéré de crédits des années précédentes non utilisés permettra d'engager les crédits nécessaires aux appels d'offres et à la passation des marchés, les travaux devraient commencer en septembre-octobre. L'Administration pense pouvoir, compte tenu des crédits dont elle doit disposer pour l'année prochaine, et à moins de restrictions imprévues de la part du Ministère des Finances, dégager sur 1973 suffisamment de crédits pour que les travaux soient achevés vers le milieu de l'année prochaine. Les plantations d'arbres pourraient être effectives en novembre 1972.

Nos efforts depuis six ans sont donc enfin couronnés de succès : nous devons adresser nos remerciements tout particuliers à M. le Maire de Meudon pour l'intérêt qu'il a témoigné à la restauration de l'avenue et pour les décisions qu'il a prises en sa faveur, et rendre hommage à M. Dussaule, sous-directeur des Monuments historiques, pour la compréhension dont il a fait preuve et pour la décision qu'il a prise de réaliser les travaux de restauration dans le délai minimum malgré l'exigüité des crédits dont dispose son Administration.

circulation voitures seules
 circulation piétons
 et voitures riverains
 circulation piétons seuls
 stationnement sur béton - gazon
 bornes limitant la circulation
 dans les contre allées



72

Plan d'urbanisme de Meudon. Le remplacement du directeur du GEP des Hauts-de-Seine et le changement de la municipalité de Meudon ont amené aussi bien le GEP que la municipalité à reprendre les problèmes relatifs au plan d'urbanisme. Fin a été mise à la mission d'études préliminaires confiée par le GEP à l'ATECA (Ateliers d'Etudes Coordinées et d'Architecture) animée par MM. Dottelonde et Bouzemberg, et le GEP et la Municipalité ont pris en main l'établissement du plan d'occupation des sols.

Je vous précise que les documents intéressant la commune de Meudon doivent comprendre :

— un Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU), concernant 14 communes du Sud des Hauts-de-Seine, Meudon étant situé à la limite Ouest de ces 14 communes;

— un Plan d'Occupation des Sols (POS), propre à la commune et comprenant un document graphique, un règlement d'urbanisme, un mémoire explicatif et tous documents utiles, ce POS devant avoir force réglementaire après sa publication.

Le SDAU est établi par le GEP des Hauts-de-Seine, et dans ce but, un groupe de travail a été constitué, comprenant des représentants du GEP et des différentes municipalités intéressées. Ce SDAU doit s'intégrer au Schéma Directeur de la région de Paris, dans lequel sont inscrits les grandes options, et préciser certains points d'équipement. Il fait l'objet d'études depuis plusieurs années et va entrer dans sa phase définitive d'approche.

En particulier, il précise les grandes voies routières et ferroviaires intéressant Meudon.

Nous vous avons donné, l'année dernière, un aperçu du maillage des routes à grande circulation entourant Meudon, et qui sont (voir schéma) :

— à l'Ouest, la F 18, à 2 voies de circulation par sens, déjà en service entre le pont de Sèvres et les Bruyères et qui doit relier les échangeurs des Bruyères et de Meudon-la-Forêt (mise en service printemps 1973);

— à l'Est la B 18, à 3 voies par sens, située sur les territoires de Clamart et d'Issy-les-Moulineaux, reliant le pont de Billancourt au carrefour de Petit-Clamart (mise en service assez éloignée, pas avant 1980);

— au Nord, la voie expresse rive gauche de la Seine à 3 voies par sens, acquisitions foncières en 1975, mise en service vers 1977;

— au Sud, enfin, la rocade A 86 à 3 voies par sens, entre Versailles et Rungis, la déviation de Châtenay-Malabry étant prévue pour 1975.

Le SDAU prévoit, en outre, sur le territoire de Meudon, à titre de voirie de distribution, un tronçon (à une voie par sens) de la Rocade intercommunale des Hauts-de-Seine entre la limite de Clamart et la route des Gardes, par la gare de Val-Fleury, la place Rabelais, le boulevard des Nations-Unies et le boulevard Verd de Saint-Julien. Nous avons pris nettement position contre cette rocade dont l'utilité ne se fait nullement sentir, et qui entraînerait entre Clamart et la place Rabelais des dépenses considérables et la destruction d'habitations et de jardins.

Au titre des liaisons ferroviaires, le SDAU prévoit le prolongement de la ligne du métro de la porte de Vanves jusqu'à Vélizy, avec desserte de Meudon-la-Forêt. En outre, la ligne SNCF Issy-Plaine - Puteaux doit devenir une ligne de voyageurs avec quatre trains par heure.

Le Plan d'Occupation des Sols de Meudon est également en cours d'établissement par le GEP et par la Municipalité. Il a été prescrit par arrêté préfectoral du 19 juillet 1971, et le groupe de travail comprenant, outre des représentants de la commune et de la Direction départementale de l'Équipement, l'inspecteur d'Académie et le conservateur régional des Bâtiments de France, a été constitué par arrêté préfectoral du 1^{er} octobre 1971.

En outre, le maire de Meudon a constitué une commission extra-municipale d'urbanisme, qu'il a l'intention de consulter sur les problèmes posés par le Plan d'Occupation des Sols : cette commission où notre Comité est largement représenté, et de laquelle font également partie, à titre personnel, un certain nombre de membres de notre Conseil, a tenu une première réunion le 16 décembre dernier.

Au cours de cette réunion, une première approche du document graphique donnant pour les différents secteurs de la commune, les coefficients d'occupation des sols, a été soumis aux membres de la commission (je rappelle que le coefficient d'occupation des sols — ou COS — est, pour chaque parcelle de terrain,

le rapport maximum admissible entre les surfaces de planchers hors œuvre de tous les étages habitables de la construction, et la surface de la parcelle, sur laquelle la construction est effectuée). A la suite de cette réunion, un questionnaire a été adressé à ses membres par la mairie, pour avoir leur avis sur les principales options pouvant conditionner le POS.

Une étude très complète de ce questionnaire a été effectuée au sein de notre Comité, par un groupe de travail comprenant, en particulier, nos représentants à la commission extra-municipale, et la réponse, approuvée par notre Conseil, a été remise à M. Gauer. Le texte intégral de notre réponse doit paraître dans les prochains Bulletins municipaux.

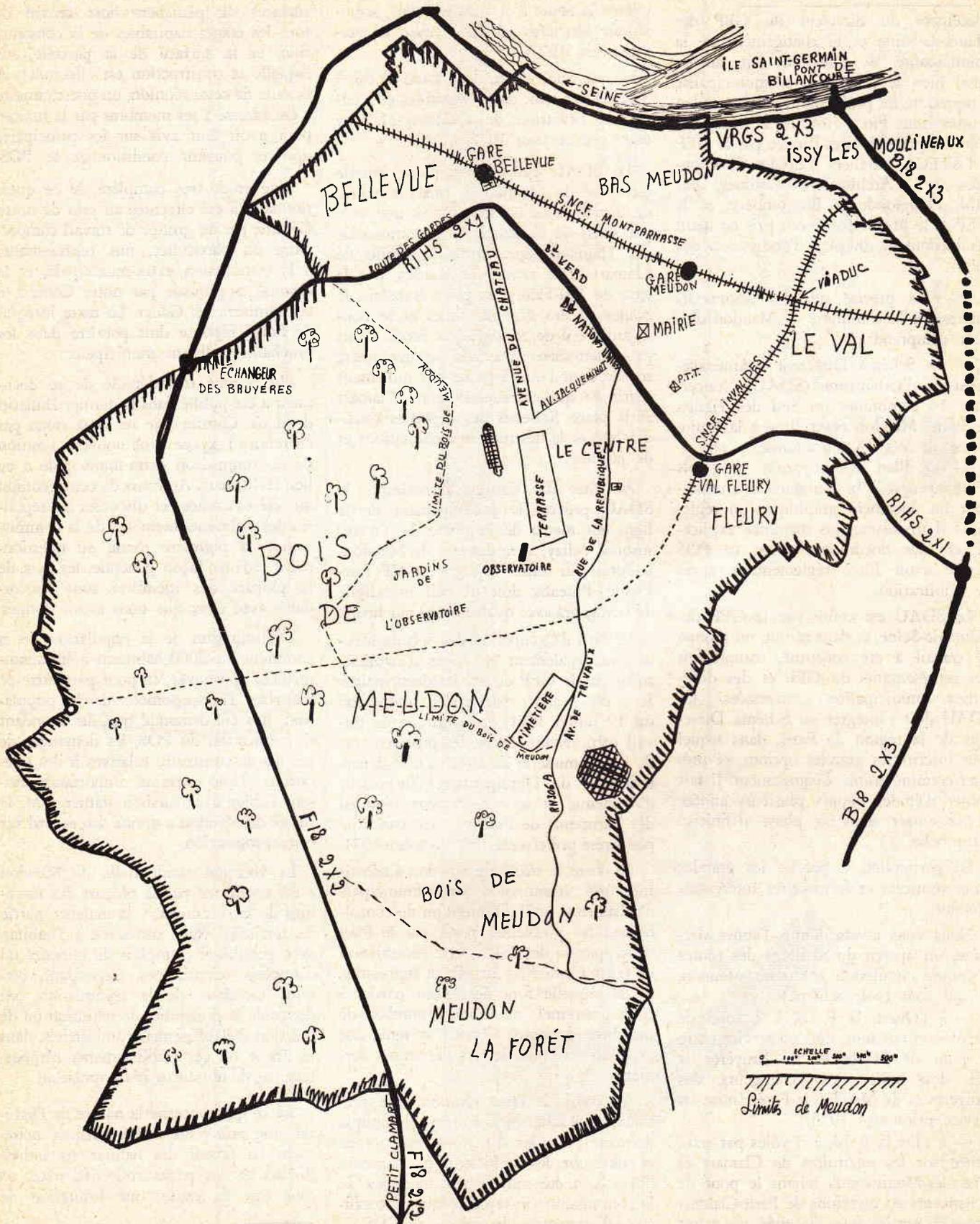
Un résumé très détaillé de ce document a été publié dans le dernier Bulletin de notre Comité : je ne veux donc pas en refaire l'exposé. Une nouvelle réunion de la commission extra-municipale a eu lieu le 18 mars. Au cours de cette réunion ont été examinées et discutées les réponses des différents membres de la commission à la première partie du questionnaire : d'une façon générale, les avis de la plupart des membres sont concordants avec ceux que nous avons donnés.

La limitation de la population de la commune à 65.000 habitants a été unanimement approuvée, et, pour permettre de maîtriser l'accroissement de la population, il a été demandé que, en attendant la publication du POS, les demandes de permis de construire relatives à des opérations d'une certaine importance fassent l'objet d'un sursis à statuer : M. le Maire de Meudon a donné son accord sur cette proposition.

La vocation résidentielle de Meudon a été confirmée par la plupart des membres de la commission, la majeure partie du territoire étant consacrée à l'habitat, avec possibilité d'emplois de bureaux ou d'emplois scientifiques. Cependant, certains membres de la commission ont demandé la possibilité de maintien ou de création d'établissements industriels, dans la limite où ces établissements n'apportent pas de nuisances à la population.

En ce qui concerne la nature de l'habitat, une préférence a été marquée nettement en faveur des habitations individuelles et des petits collectifs, avec, en tout état de cause, une limitation de

P.O.S. = Plan d'occupation des sols.



0 100 200 300 400 500
 ÉCHELLE
 Limites de Meudon

la hauteur des constructions. Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité de logements sociaux, pour reloger les habitants de logements vétustes ou surpeuplés : il a été fait remarquer que ces logements sociaux, dont la nécessité a été reconnue par tous, pouvaient fort bien être réalisés en construction de faible hauteur.

En ce qui concerne les équipements collectifs, une étude très complète a été faite par le Centre d'études municipales de Meudon. Celui-ci arrive, pour l'ensemble des équipements, à une insuffisance par rapport aux chiffres théoriques du même ordre que celle de notre rapport. Mais l'étude du CEMM (1) a montré, au sujet des équipements scolaires :

— Qu'en ce qui concerne l'enseignement primaire, les équipements sont suffisants, ce qui a été confirmé par M. Gauer.

— Que l'insuffisance est surtout importante en ce qui concerne le secondaire premier cycle, d'où la nécessité de créer rapidement les CES prévus.

— Qu'une insuffisance, moins accentuée, existe dans le deuxième cycle.

— Que pour le cycle technique, la création d'un CET est indispensable.

Pour les autres équipements, il faut remarquer qu'au point de vue culturel il faut tenir compte de la proximité de Paris, et qu'au point de vue des espaces verts publics, la présence de la forêt est primordiale, les accès des Meudonnais à la forêt devant d'ailleurs être rendus plus faciles.

Le CEMM, comme nous l'avons nous-mêmes d'ailleurs déjà souligné, a conclu que la situation des équipements, compte tenu des réservations foncières prévues, n'était pas inquiétante, même pour la population envisagée de 65.000 habitants, mais qu'elle deviendrait grave si cette population était dépassée.

La rocade intercommunale a été unanimement critiquée. M. le Maire de Meudon nous a indiqué que toutes les municipalités intéressées y étaient hostiles, et que seules les instances départementales y étaient favorables, dans le but de faciliter l'accès à Nanterre.

Par contre l'intérêt de la voie sur berge a été unanimement reconnu.

Certains membres de la commission ayant attiré l'attention sur la difficulté de circulation en certains points de Meudon, M. le Maire a demandé à tous ceux qui pourraient avoir des suggestions

à faire pour améliorer la situation de lui en faire part.

Enfin le projet que nous avons présenté pour l'élargissement de la route des Sept-Tournants entre Meudon et Meudon-la-Forêt a soulevé quelques remarques, mais finalement les membres de la commission ont reconnu l'utilité de cet aménagement.

Une nouvelle réunion de la commission doit avoir lieu en juin pour terminer l'étude des réponses au questionnaire.

D'autre part M. le Maire nous a indiqué qu'il avait demandé à cinq urbanistes habitant Meudon (parmi lesquels deux membres de notre Comité, MM. Canaux et Sabatier), de mettre au point, après les réunions de la commission extra-municipale, les options que la municipalité transmettra au groupe de travail constitué par l'arrêté préfectoral. Il espère qu'à la fin de l'année un projet de POS, comprenant le règlement d'urbanisme, pourra être présenté à la population et que la publication de ce document pourra être faite au cours du premier trimestre 1973.

Questions diverses :

Propriété Puaux, 24, rue de l'Orphelinat. — La Commission départementale des Sites, dont font partis, M. Gauer et notre président M. Huré, a donné un avis défavorable au déclassement de cette propriété qui a été classée le 6 janvier 1961 comme site pittoresque. Pour cette propriété, un promoteur avait déposé une demande de permis de construire pour 105 logements en cinq immeubles R + 4. Notre Comité a pris nettement position contre cette construction, qui aurait complètement défiguré le site et entraîné la démolition de la maison actuelle datant du XVIII^e siècle. La Commission départementale des Sites, dans sa réunion du 2 mars, a donné un avis défavorable au projet et, conformément d'ailleurs à notre position, a demandé de limiter les constructions à la partie basse de la propriété. Il a été prescrit au promoteur de reprendre son projet après contact avec M. Ruaut, architecte-adjoint de la Conservation des des Bâtiments de France à Versailles.

Le promoteur, à la suite de cet entretien, a présenté un nouveau projet, légèrement réduit par rapport au précédent, comprenant 80 logements en 4 immeubles, deux R + 4 et deux R + 3. Ce projet s'étend encore à peu près sur

toute la surface de la propriété et entraînerait toujours la démolition de la maison et ne paraît donc pas acceptable.

Propriété Hugo à Villebon. — La Commission départementale des Sites, dans la même réunion, a examiné la possibilité de créer, dans cette propriété, un CET envisagé par la Mairie de Meudon. Le propriétaire a considérablement réduit ses prétentions, et un accord sur le prix semble probable. Après une longue discussion, la commission a donné un avis favorable étant entendu que le Manoir doit être respecté et restauré dans toute la mesure du possible afin de s'intégrer dans l'ensemble architectural du CET et que la sauvegarde des arbres sera assurée, ceux qui pourraient être éventuellement abattus étant remplacés.

Les membres de notre Comité qui ont participé, il y a quelques années, à la visite commentée par M. Roux-Devillas, ont pu constater l'intérêt que présentait le manoir, mais aussi l'état déplorable dans lequel il se trouvait du fait de son défaut d'entretien et de certains actes qui touchent au vandalisme.

Aile des Bains du château de Bellevue.

— Un promoteur a déposé, en mai dernier, une demande de permis de construire pour un bâtiment, d'architecture classique, du style de la résidence Brimboration situé de l'autre côté de la rue Marcel-Allégot. Notre Comité s'est ému de voir disparaître le dernier vestige des communs du château de Bellevue : ceux d'entre vous qui ont participé, le 6 mai, à la visite guidée par M. Roux-Devillas, ont constaté que seule la partie centrale du rez-de-chaussée faisait partie du château, la saillie sur la rue Marcel-Allégot et les étages ayant été rajoutés à la restauration.

Notre Comité a essayé de faire classer ce bâtiment, ou tout au moins de le faire inscrire à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Après examen, le Ministère des Affaires Culturelles a renoncé à cette inscription, d'autant plus que l'intérieur avait été saccagé et que toutes les décorations d'époque avaient été enlevées.

Mais, entre-temps, et à la suite de notre intervention auprès de la Conservation régionale des Bâtiments de France, le permis de construire a été refusé par l'Équipement, et l'autorisation de démolir, qui avait été accordée, a été annulée par le préfet.

(1) Centre d'Etudes Municipales de Meudon.

Fédération des Associations de Sauvegarde de l'Environnement à Paris et en Ile-de-France. — Cette Fédération, à laquelle nous sommes affiliés, doit organiser en octobre prochain, une grande manifestation pour se faire mieux connaître et attirer l'attention des Pouvoirs publics sur les objectifs de protection de la nature et de l'environnement qu'elle poursuit. Elle sera amenée à présenter une série de vœux : notre Comité a attiré l'attention de la Fédération sur la nécessité de renforcer la protection des arbres lors des constructions dans les propriétés privées, la réglementation de cette protection étant très insuffisante et souvent même inefficace.

Notre Comité a demandé également que la Fédération s'attache les services d'un conseil juridique compétent dans le domaine du droit administratif, auquel les Comités de sauvegarde pourraient s'adresser avant d'intenter une action, par exemple devant les Tribunaux administratifs.

Visites organisées par notre Comité. — Je tiens à rappeler les deux visites, organisées en commun avec la société des Amis de Meudon, sous la direction de notre vice-président M. Roux-Devillas. Le 20 mai 1971, visite des jardins hauts du château de Meudon. Le 6 mai dernier, visite des vestiges du château de Bellevue : la terrasse, l'aile des Bains, l'Orangerie et la Glacière.

Ces visites ont été suivies par un grand nombre de participants, qui, je crois, les ont trouvées extrêmement intéressantes.

Le 20 mai dernier a eu lieu, dans la forêt de Meudon, une visite guidée par M. Rinvillle, ingénieur en chef des Eaux et Forêts et du Génie rural.

M. Rinvillle nous a fait un exposé très complet du programme de réaménagement de la forêt, programme dont fait partie le remplacement, par de jeunes chênes, des châtaigniers à bout d'existence, abattus aux abords de l'étang de Trivaux. Un compte rendu de cet exposé et de la visite qui l'a suivi, paraît dans ce présent bulletin.

Pose de plaques sur la maison des Maritain et celle de Georges Enesco. — Je ne vous en parlerai pas, notre président devant le faire dans son rapport.

Entretiens avec le directeur général des services techniques de la mairie. —

Comme les années précédentes, j'ai eu personnellement des entretiens mensuels avec M. Dupas, directeur général des services techniques de la mairie, dans un but d'information réciproque sur les problèmes intéressant notre Comité. Les

demandes de permis de construire ont été relativement peu nombreuses depuis la dernière Assemblée Générale, et sauf celles dont j'ai parlé, concernant l'aile des Bains et la propriété Puaux, n'ont pas posé de problème particulier.

Rapport Financier

présenté par M. Gonneville, Trésorier du Comité

I - COMPTE DE GESTION 1971

Recettes		Dépenses	
Cotisations (336)	5.114,00	Bulletins n ^{os} 15, 16 et 17 ..	6.024,00
Publicité dans bulletins	2.460,00	Contributions indirectes	331,21
Visite des jardins de l'Observatoire	160,00	Secrétariat	1.788,51
Subvention départementale habituelle	200,00	Frais Assemblées Générales 1970 et 1971	1.083,50
Subvention communale habituelle	500,00	Frais cérémonie Maritain ..	1.004,50
Pour cérémonie Maritain (1) :		Cotisations diverses	55,00
— Don Académie Meudonnaise	300,00	Total	10.286,72
— Subvention départementale supplémentaire	100,00	En caisse le 31-12-1971	3.251,37
— Subvention communale supplémentaire	500,00	<hr/>	<hr/>
Total	9.334,00		13.538,09
En caisse le 1-1-1971	4.204,09		
	13.538,09		

II - SITUATION FINANCIERE AU 15 MAI 1972

Cotisations (95)	1.445,00	Secrétariat	758,00
Publicité	198,80	Provision pour Assemblée Générale	600,00
Subvention communale habituelle	500,00	Frais cérémonie Enesco	1.750,00
Remboursement T.V.A.	660,10	Provision pour bulletin n ^o 18	2.600,00
Don M. Tortrat	200,00	Cotisations diverses	35,00
Pour cérémonie Enesco :		Total	5.743,00
— Dons annoncés par MM. Guibert et Huré ..	500,00	Disponible le 15-5-1972	2.262,27
— Don Académie Meudonnaise	300,00	<hr/>	<hr/>
— Dons des Amis de Meudon	150,00		8.005,27
— Don des Amis d'Enesco ..	500,00		
Total	4.753,90		
En caisse le 1-1-1972	3.251,37		
	8.005,27		

N.B. : Les recettes de publicité du Bulletin n^o 18 et la subvention départementale n'ont pas encore été reçues.

III - COTISATIONS	1968	1969	1970	1971	1972	1973
au 15-5-1972	358	351	374	390	113	1
au 1-5-1971	358	351	346	182	2	
au 1-6-1970	358	318	120			

(1) Un don de 150 F de la Société des Amis de Meudon avait été enregistré en 1970.

A la suite de ces deux rapports, M. Guillaud lit celui que M. Huré avait préparé pour l'Assemblée Générale.

Rapport de M. Huré, Président du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon :

MM. Julien-Laferrière, Vice-Président, et de Gonneville, Trésorier de notre Comité, viennent de vous donner lecture de leurs rapports.

Je me bornerai à en souligner certains points.

En ce qui concerne le rapport de M. Julien-Laferrière je voudrais d'abord montrer l'ampleur du travail qui a été fourni par nos équipes sur les deux problèmes importants de l'avenue du Château et du plan d'urbanisme.

Sur l'avenue du Château, alors qu'on avait l'impression de se trouver dans une impasse, coïncé que l'on était entre la nécessité d'assurer une réglementation très stricte de la circulation automobile dans l'intérêt des piétons, l'obligation, à bien des égards contradictoire avec la première, de fournir aux riverains un accès suffisant à leurs propriétés et enfin les limites des possibilités financières, c'est un groupe de travail de chez nous qui a imaginé, présenté et défendu contre toutes les critiques une formule originale qui devrait permettre de dégager une solution acceptable pour tous et financièrement réalisable.

De la même façon, en ce qui concerne le plan d'urbanisme, un autre groupe de travail de chez nous, consulté par la Municipalité sur le projet de plan d'occupation des sols préparé par le Groupement d'Etudes et de Programmation, a étudié avec le plus grand soin toutes les questions posées et soumis des propositions très détaillées. Celles-ci ont paru si pleines d'intérêt que la Municipalité les publiera en entier dans ses Bulletins Municipaux de mai et juin.

Il est de stricte justice de rendre hommage aux personnes qui ont animé ces deux groupes de travail : MM. Guillaud, Président d'Honneur, Julien-Laferrière, Vice-Président, Canaux, Jantzen, etc...

Je soulignerai encore, au sujet du rapport de M. Julien-Laferrière, que nous

avons naturellement déploré les abattages d'arbres qui ont été effectués dans les bois de Meudon pour le passage de la nouvelle route express F. 18 entre Meudon-la-Forêt et le carrefour des Bruyères à Sèvres... Mais il faut bien reconnaître que cette nouvelle route était indispensable et d'ailleurs en la circonstance les décisions ont été prises très au-dessus de nos têtes. Tout ce que nous avons pu faire fut de contribuer à sauver deux beaux cèdres qui, d'après les premiers projets, devaient être compris dans les abattages.

Actuellement des coupes sont encore effectuées en plusieurs endroits de ces bois, ce qui soulève une inquiétude bien compréhensible. Mais les Eaux et Forêts nous ont donné l'assurance qu'il s'agit cette fois d'un travail exécuté dans le seul intérêt de la forêt, pour assurer son rajeunissement, travail qui doit prendre actuellement une ampleur d'autant plus grande qu'il a été trop longtemps différé. Naturellement tous les arbres abattus seront remplacés.

S'agissant du rapport de M. de Gonneville j'insisterai sur le fait que notre situation financière s'est beaucoup détériorée depuis l'année dernière.

Les cotisations rentrent mal : au 1^{er} mai 1972 nous n'en avons reçu que 113 au lieu de 182 au 1^{er} mai 1971. Les recettes de publicité sont en diminution, quoique les chiffres donnés ne soient pas comparables : celui de 1972 ne comprenant pas les recettes du premier bulletin de l'année qui figurent dans celui de 1971. La cérémonie Enesco a été beaucoup plus onéreuse que la cérémonie Maritain. Mais compte tenu des concours qui nous ont été apportés pour l'une et pour l'autre, elles ne nous ont finalement rien coûté ou presque.

Il faut que cette situation financière soit vigoureusement redressée, car nous ne pouvons rien sans moyens. Notre secrétaire et notre trésorier sont ici. Soyez nombreux à signer des bulletins d'adhésion et à régler vos cotisations si vous ne l'avez pas encore fait.

Je demande instamment à ceux de nos adhérents en retard de règlement qui ne sont pas ici, mais qui seront naturellement tous touchés par notre Bulletin, de répondre favorablement et rapidement à

l'appel individuel qui leur sera adressé.

Et je demande également aux animateurs de quartier qui doivent trouver pour le Bulletin des recettes de publicité, de reprendre leur bâton de pèlerin avec toute l'insistance nécessaire.

C'est vraiment l'avenir de notre Comité qui est en jeu.

J'en arrive au dernier sujet dont je comptais vous entretenir.

A l'Assemblée Générale de 1971, j'avais annoncé que nous avions entrepris une nouvelle tâche qui est bien dans la ligne de notre vocation : celle de désigner au respect des passants les maisons où vécurent des personnalités éminentes qui honorèrent notre cité. J'avais alors rappelé celles pour lesquelles c'était déjà fait. Mais parmi elles j'avais omis de citer le pavillon militaire de Chalais où vécut le Colonel Renard, inventeur du ballon dirigeable, et sur la façade duquel une plaque commémorative a déjà été placée... Voici cette omission réparée.

J'avais annoncé aussi ce jour-là que notre première réalisation serait, dès le mois suivant, l'apposition d'une plaque sur la maison de la rue du Général-Gouraud que les Maritain habitèrent de 1923 à 1939 et dont ils firent un foyer de vie spirituelle et intellectuelle d'un rayonnement tout à fait exceptionnel.

La cérémonie du dévoilement de cette plaque eut lieu le 12 juin 1971. Elle fut fort impressionnante et vraiment de haute qualité. Un compte rendu en a paru dans notre Bulletin n° 17 d'octobre 1971. Je n'ai donc pas besoin d'y revenir plus longuement.

Cette année nous avons fait de même le 13 avril pour la maison du 1, avenue de la Glacière où, entre 1925 et 1955, vécut le grand compositeur, violoniste et chef d'orchestre Georges Enesco et où il aida celui qui devait devenir le grand violoniste Yehudi Menuhin à développer ses prodigieux talents. Organisée par nous sous le patronage de la Municipalité et avec le concours de l'Association des Amis d'Enesco, de l'Académie Meudonnaise et de la Société des Amis de Meudon, la cérémonie se déroula elle aussi avec beaucoup d'éclat et en présence d'une assistance nombreuse dans laquelle était Yehudi Menuhin lui-même.

La fanfare du « Réveil Meudonnais » accueillait les arrivants. M. Tony Aubin, de l'Institut, Président de la Société des Amis d'Enesco, et moi-même, nous exposâmes le sens de l'initiative, puis M. Gilbert Gauer, Maire de Meudon, dévoila la plaque. A l'intérieur de la maison, le critique musical très réputé, Bernard Gavoty, interviewa Yehudi Menuhin sur ses souvenirs de Georges Enesco et de la maison où il se trouvait. Enfin Serge Blanc, violoniste, et Georges Pludermacher, pianiste, interprétèrent magistralement une grande œuvre d'Enesco, sa troisième sonate.

Le temps qui était très menaçant resta propice jusqu'au bout et les assistants se séparèrent, tout heureux et émus des moments très exceptionnels qu'ils venaient de vivre.

Nous avons le sentiment que nos réalisations dans ce domaine ajoutent un trait particulièrement plaisant au prestige et à ce que j'appellerais volontiers l'image de marque de notre cité... Nous souhaitons donc pouvoir les poursuivre.

Après la lecture des rapports, un large échange de vues a eu lieu à leur sujet,

auquel ont participé en particulier MM. Gauer et Labbé, et au cours duquel ont été évoquées les principales questions qui en avaient été l'objet.

Des explications ont été données, des précisions fournies. Ces discussions fort intéressantes sont un précieux encouragement pour le Conseil du Comité.

Les rapports ont été ensuite adoptés à l'unanimité.

En cours d'année, M. Canaux, Inspecteur Général de la Construction et Directeur de l'Institut de Recherche de l'Urbanisme dont la compétence, universellement reconnue, sera particulièrement précieuse, a été coopté par le Conseil. Cette cooptation est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée.

Les mandats de MM. Bahrman, Bégué, Général Brunet, de Cagny, Cyrot, Gourmelen, Guillaud, Roux-Devilleas, Sabatier, de Traverse, Watine sont arrivés à expiration par tirage au sort. L'Assemblée les renouvelle pour trois ans à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, M. Guillaud déclare l'Assemblée Générale close et donne la parole à M. Philippe

Saint-Marc qu'il introduit comme suit :

« Monsieur, il est presque inutile de vous présenter car votre livre paru récemment : *La socialisation de la nature*, est bien le livre du jour que l'on attendait et il vous a déjà largement fait connaître. Je l'ai lu avec un intérêt passionné et il sera, j'en suis certain, le livre de chevet des nombreux amis de la Nature.

« Entré premier à l'E.N.A., vous êtes Conseiller Référendaire à la Cour des Comptes, mais vous êtes aussi ancien Président de la Mission d'Aménagement de la Côte d'Aquitaine, élu rural et Fondateur d'un Comité de Sauvegarde des Sites en Ile-de-France.

« Toutes ces activités vous ont donné l'expérience nécessaire pour écrire *La socialisation de la nature*. Non seulement vous analysez les dangers mortels qui nous menacent, mais vous proposez des solutions à la fois nationales et mondiales, car la France ne peut s'isoler.

« Mais je ne voudrais pas attendre plus longtemps pour vous donner la parole et nous allons vous écouter avec l'intérêt le plus vif. »

M. Philippe Saint-Marc fait alors l'exposé suivant :

Peut-on protéger les espaces verts ?

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai assisté à une partie de votre Assemblée et je m'y suis d'ailleurs beaucoup instruit parce qu'étant moi-même Président d'un Comité de Sauvegarde des Sites de la Haute Vallée de Chevreuse, en entendant parler de vos problèmes je croyais retrouver les miens.

C'est qu'en fait deux séries d'attaques menacent les espaces verts. Celles qui viennent des promoteurs immobiliers pour des lotissements, et celles qui viennent des ingénieurs pour des routes. Tout ceci en réalité est dû aussi à un grand changement dans notre civilisation. Auparavant nous avions un grand nombre d'espaces verts, tellement abondants que véritablement il n'y avait pas de danger à les diminuer sensiblement. Si nous regardons ce qui se passait encore à la fin du XVIII^e siècle, quand Jean-Jacques Rousseau allait se promener pour herboriser, il circulait, dit-il, entre le village de la Chapelle et le village de Clignancourt et les bois s'étendaient aux portes mêmes d'Auteuil et de Passy et toute la

région de Meudon n'était à l'époque qu'une vaste prairie coupée d'un certain nombre de forêts. Ces menaces qui pèsent aujourd'hui sur nos espaces verts par les constructions et par les routes, nous en ressentons maintenant le danger de manière très pressante, parce qu'on a terriblement détruit ce qui auparavant nous paraissait inépuisable. Et c'est là où se situe véritablement pour nous un problème de civilisation et un tournant dans notre Société. Pendant des siècles, l'homme a vécu sur l'idée que la nature était un bien illimité, gratuit et éternel et il faut maintenant qu'à l'inverse nous la considérons comme un bien rare et non plus illimité, non plus gratuit mais coûteux à protéger, et non plus éternel mais très fragile et qui risque d'être très temporaire et de nous entraîner dans sa disparition. Et dans cet ensemble de l'espace naturel, dans ce cadre physique composé de la terre, de l'eau et de l'air, ces espaces verts ont un rôle essentiel parce qu'en réalité nous devons nous dire — et je crois que c'est le premier aspect

de la défense des espaces verts, l'aspect psychologique — que les espaces verts sont un élément essentiel de notre équipement collectif. Cette défense des espaces verts doit se situer à trois niveaux : d'abord au niveau de la conception de l'équipement collectif, ensuite au niveau de l'urbanisme et enfin au niveau de l'aménagement du territoire.

D'abord au niveau des équipements collectifs. Nous nous trouvons souvent devant des difficultés, lorsque vous parliez de ces problèmes de routes et de voies express et de liaisons d'autoroutes et de parkings, ce sont des problèmes dont j'ai entendu parler partout, que ce soit dans la Vallée de Chevreuse ou en Aquitaine ou dans toutes les autres régions de France où j'ai pris la parole. Finalement, ce sont toujours les mêmes choix. C'est que, pour un certain nombre de gens, ce qui compte c'est le béton, c'est ce qui est construit et ils ne se rendent pas compte que l'espace vert est un équipement collectif indispensable.

D'abord parce que c'est un équipement

sportif. Une forêt c'est aussi utile qu'un stade pour pouvoir se promener, pour pouvoir se détendre, pour pratiquer les sports, pour marcher, pour se reposer. Un espace vert, c'est aussi un équipement médical. C'est-à-dire que c'est un centre de repos, c'est un endroit où l'air est beaucoup plus pur qu'ailleurs. Un kilomètre carré de forêt produit un millier de tonnes d'oxygène par an et un kilomètre carré de prairie en dégage un demi-millier de tonnes. C'est également un merveilleux épurateur de l'air. Si on regarde un certain nombre de statistiques de pollution atmosphérique, on se rend compte par exemple que dans le bois de Boulogne, à Paris, la pollution par les fumées est réduite de 40 % par rapport à celle de l'arrondissement voisin (le 16^e arrondissement), et la pollution de l'anhydride sulfureux est réduite des deux tiers. Et c'est également, toujours sous cet angle médical, un matériau protecteur contre le bruit puisque la présence d'espaces verts réduit considérablement la propagation des ondes sonores et, à l'intérieur de l'espace vert se trouve une zone de calme. Des mesures qui ont été faites, par exemple, par le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris, montrent que le jardin du Luxembourg à Paris, réduit d'environ 8/10^e le bruit par rapport à celui des rues voisines et cette réduction est encore plus forte lorsqu'au lieu d'un jardin c'est une forêt qui se trouve au cœur d'une agglomération. Puis, il faut se rendre compte aussi que cet équipement n'est pas seulement sportif ou médical, c'est aussi un équipement culturel. Un espace vert, lorsqu'il est beau, c'est un musée. Un très beau parc public est un tableau qui représente une valeur esthétique considérable. Et c'est également un équipement scientifique car la présence d'un sous-sol, d'une flore, d'une faune, souvent même d'un milieu écologique extrêmement intéressant, tout ceci fait de la forêt un laboratoire vivant.

Et je dirai enfin et surtout, c'est un équipement social et peut-être l'un des plus fréquentés, sinon même le plus fréquenté et le plus nécessaire. Il y a chaque année dans les forêts de la région parisienne soixante millions de visites, chiffre égal au total des entrées dans tous les cinémas de la région parisienne. Dans une forêt comme le bois de Boulogne il y a sept mille visiteurs par hectare et par an et même au centre de Paris, dans les grands jardins publics, on atteint une fréquentation de quatre-vingt mille visiteurs par hectare et par an. Ce sont donc

des équipements à très haute fréquentation et dont la valeur sociale est considérable. Bien souvent d'ailleurs nous aurons à arbitrer entre deux équipements collectifs : entre une route et un espace vert, entre un parking et un espace vert, entre un hôpital et un espace vert, et c'est en définitive à nous de concevoir une politique qui ménage un certain nombre d'espaces verts car la présence d'une quantité verte minima dans une agglomération est aussi vitale que celle des autres équipements collectifs.

Il ne faut donc pas que nous disions : « quand nous faisons passer le périphérique à travers le bois de Boulogne, nous ajoutons un équipement collectif à la place de quelque chose qui n'avait pas valeur ». Il faut que nous nous disions : « nous avons à choisir entre cet équipement collectif supplémentaire qu'est le périphérique et cet équipement collectif qu'était l'espace vert que nous supprimons », ce qui nous entraînera dans beaucoup de cas à considérer, si nous faisons un calcul d'économie humaniste, qu'il faut peut-être faire la route mais la faire passer, par exemple, en souterrain, même si le coût doit être plus cher, de manière à ne pas sacrifier cet espace prioritaire, cet équipement prioritaire qu'est l'espace vert.

En deuxièmement, je pense qu'il faut avoir une politique de l'urbanisme très différente de celle que nous pratiquons aujourd'hui, un urbanisme à la fois de défense du patrimoine vert privé et d'extension et de défense du patrimoine vert public.

D'abord, en ce qui concerne le patrimoine vert privé. Vous savez le fléau que constituent les dérogations, leur masse qui a été considérable au cours de ces dernières années et qui a été particulièrement grave dans la mesure où, véritablement, elle aboutissait non seulement à annihiler les plans d'urbanisme et les plans d'occupation des sols, mais même à rendre particulièrement rentable l'annihilation de ces plans. En effet, ce qui était intéressant pour beaucoup de promoteurs immobiliers, ce n'était pas de construire là où la construction était permise, c'était de construire là où elle était interdite parce qu'on achetait du terrain à bas prix et qu'ensuite, par une dérogation, on obtenait le droit de construire et donc on augmentait considérablement le prix du terrain. Autrement dit, à côté et en parallèle du schéma directeur qui précisait un certain nombre de zones vouées à la construction et en-

tendait sauvegarder les zones voisines pour éviter la prolifération d'une interminable banlieue, il y avait un contre-schéma directeur relevant de ces dérogations car, précisément, là où la construction était interdite ou prévue seulement avec de très faibles densités, c'était là où les promoteurs avaient le plus intérêt à construire. Dérogations qui n'ont pas été seulement d'ailleurs prévues sous la forme de mesures individuelles mais aussi qui ont pris cette forme très générale qu'étaient les zones d'aménagement concerté et qui ont commencé à se manifester également par cet article 19 de la Loi d'Orientation Foncière, non encore pourvu de textes d'application, et qui donne la possibilité à un propriétaire de forêt protégée de la lotir à condition d'en céder les 9/10^e à une collectivité publique. Alors, à mon avis, ce qu'il faut faire, c'est d'abord s'opposer à toute dérogation qui devrait demeurer quelque chose d'absolument infinitésimal, juste pour donner un minimum de souplesse à l'ensemble d'urbanisme et ne devrait pas être la pratique presque courante qu'elle était devenue dans ces dernières années.

On pourrait d'ailleurs beaucoup améliorer les choses si, comme en Angleterre, les demandes de permis de construire étaient rendues publiques. En effet, jusqu'ici il n'y a que les décisions de permis de construire qui soient publiques, mais vous ne pouvez pas obtenir, lors du dépôt de la demande, communication de cette demande et du dossier qui l'accompagne. En particulier pour les organismes de sauvegarde des sites ce serait une mesure extraordinairement efficace car, bien souvent — on s'en rend compte et je m'en rends compte tout le premier par les combats que moi aussi je mène dans mon canton — on est informé trop tard. Le permis de construire est donné; on estime qu'il viole le plan d'urbanisme; on fait un recours car on ne peut plus, au niveau des démarches administratives, essayer d'obtenir une remise en cause du permis; les bulldozers ont passé, les arbres sont abattus, les maisons se construisent et lorsque le tribunal administratif statue, même s'il vous donne raison, c'est une satisfaction qui, bien souvent — et la presse en a parlé assez largement — est platonique et que nous pouvons faire encadrer chez nous si nous avons le goût de la décoration, mais qui n'offre aucune portée réelle. Par contre, si nous savons qu'il y a des demandes de permis de construire

illégalles ou très nocives pour un site, nous pouvons alerter l'opinion publique, intervenir auprès des administrations, faire une campagne de presse et ensuite les choses sont clairement mises sur la place publique. Car ce qui est le plus dangereux pour nous c'est le secret, c'est l'urbanisme clandestin dans lequel précisément se trament un certain nombre de concertations — et quand je dis « concertations » c'est pour ne pas dire compromissions — entre ceux qui décident et ceux qui sollicitent et avec des arguments extrêmement puissants et parfois sonnants.

Il est évident aussi, et cela me paraît au cœur du débat, qu'on ne pourra plus longtemps conserver un plan d'urbanisme dans lequel des différences de valeur sont déterminées par celui qui établit le plan avec une portée extrême pour l'ensemble du patrimoine immobilier des Français. On se rend compte qu'il y a des différences absolument fantastiques entre la valeur d'un terrain sur lequel vous avez le droit de construire et d'un terrain sur lequel vous n'avez pas le droit. Je prends un cas chez moi, dans ma petite commune de la Vallée de Chevreuse : une ferme de vingt hectares y vaut trente millions d'anciens francs si vous devez la conserver à l'état rural, six cents millions d'anciens francs si vous avez le droit d'y faire des pavillons et deux milliards si vous avez le droit d'y faire des immeubles. J'imagine que les différences à Meudon, où le terrain est encore plus cher, doivent être encore plus fortes. Et par conséquent ce qui vaut pour Meudon vaut encore beaucoup plus pour les très grandes villes comme Paris où la différence est encore plus extrême entre le prix du terrain à bâtir et le prix du terrain qui reste à l'état de promenade : par conséquent, nous nous trouvons en présence d'une injustice qui ne peut pas durer indéfiniment. Car précisément ceux qui se considèrent comme les victimes exercent une pression énorme sur les collectivités locales et sur l'Administration en venant trouver les élus, et c'est un problème que vous devez certainement rencontrer ici, en disant : « mais pourquoi est-ce que ma ferme n'a pas le droit d'être bâtie, alors qu'à côté la même ferme, de l'autre côté du chemin, a le droit d'être bâtie et pourquoi l'autre ferme vaut, elle, six cents millions tandis que la même ferme ne vaut que vingt millions ? Et — en dehors des cas limités dans une commune — il n'y a pas de règle absolue qui vous permette de justifier le fait

que dans tel quartier vous autorisiez deux étages et dans tel autre quartier cinq étages, et que dans tel autre vous exigiez des maisons basses tandis qu'un peu plus loin vous permettez des immeubles de trois étages.

Tout ceci peut être un peu expliqué, mais en définitive vous ne pouvez pas fonder de manière définitive et durable une politique sur une discordance aussi considérable entre la valeur des terrains. Et je prends un cas tout à fait différent qui se situe en dehors de notre région parisienne. Dans les communes de montagne la différence est de un à cent en moyenne entre la valeur du terrain à skier et la valeur du terrain à bâtir. Or, il est bien évident que le terrain à bâtir n'a de valeur que parce qu'il y a du terrain à skier, que s'il n'y avait pas de pistes les gens ne viendraient pas dans les stations de ski puisqu'il n'y aurait pas d'endroit où skier. Et de la même manière une commune n'est agréable et n'est donc recherchée que parce qu'il y a un certain nombre d'espaces verts, et s'il n'y avait pas ces espaces verts sous forme de prairies, de pâturages, de jardins, de forêts, cette commune serait beaucoup moins recherchée et par conséquent les propriétaires de terrains à bâtir bénéficient du sacrifice qui est imposé, dans l'intérêt de tous, aux propriétaires de terrains privés qui ne peuvent pas construire.

Par conséquent nous ne pourrions pas durablement maintenir un système qui établit simplement par une décision administrative des différences aussi énormes de valeur foncière entre les terrains. Nous devrions prévoir, sous des formes à étudier, une compensation financière entre les terrains à bâtir et les terrains sauvegardés à l'état naturel. On peut prévoir, par exemple, une taxe de péréquation qui serait payée au moment de la vente du terrain à bâtir et servirait à dédommager les propriétaires de terrains frappés de servitude non edificandi. Donc, pas de dérogations, mais des compensations financières.

Et puis — et c'est le troisième point en ce qui concerne l'action à mener au niveau du patrimoine privé — il faut exiger la création d'espaces verts privés accompagnant les lotissements. Aux États-Unis, par exemple, dans beaucoup d'États il y a obligation de planter deux arbres par logement. C'est une règle imposée aux promoteurs. Dans beaucoup de grands ensembles aussi on pourrait imposer l'obligation de planter des arbres, ou

si physiquement il n'est pas possible de planter ces arbres, à imposer alors une redevance d'espaces verts qui servirait à alimenter une caisse communale, ou régionale, ou départementale destinée à planter un certain nombre d'espaces verts supplémentaires. Car de même qu'on prévoit, lorsqu'on fait un grand lotissement, qu'il faudra une école supplémentaire, une crèche supplémentaire, sans doute aussi un hôpital supplémentaire ou un certain nombre d'équipements publics, de même il faut prévoir cet équipement essentiel qu'est l'espace vert adjacent au grand ensemble ou au lotissement important.

En ce qui concerne les espaces verts publics, il y a également toute une action à mener et je pense qu'en particulier nous devons nous battre pour préserver les espaces verts publics, et en particulier les forêts autour des grandes agglomérations, parce que c'est véritablement un patrimoine vital pour une population.

Et à ce sujet là, à mon avis, il y a une action que l'on devrait mener au niveau des Comités de Sauvegarde et au niveau de cette Fédération dont vous parliez tout à l'heure et à laquelle moi aussi j'adhère. Il faut que nous nous battions pour obtenir l'application des lois. Car il existe beaucoup de lois, contrairement à ce qu'on pense ou à ce qu'on croit, qui protègent les espaces verts, mais qui ne sont pas effectivement appliquées et, en particulier, un texte très important qui est l'article 15 de la loi du 24 décembre 1969 qui oblige les Administrations, et en particulier le Ministère de l'Équipement, lorsqu'il prélève un espace vert public, à le payer au Ministère de l'Agriculture alors que jusqu'ici la doctrine était que une forêt domaniale était cédée gratuitement à une autre Administration lorsque, au niveau interministériel, on considérait que cette Administration en avait besoin. A partir de cette loi de 1969, mais qui reste inappliquée, il y aurait la possibilité et même le droit pour le Ministère de l'Agriculture d'exiger une indemnisation pour toute cession d'espace forestier au Ministère de l'Équipement. C'est-à-dire que, par exemple, lorsque vous réalisez cette voie express qui est en train de mutiler une partie importante de la forêt de Meudon, le Ministère de l'Équipement devrait verser une indemnité, et cette indemnité permettrait de reconstituer un autre espace forestier ailleurs, en achetant un certain nombre de zones non boisées et en les boisant ou bien en achetant des bois

privés et en les transformant en espaces publics. L'idée du maintien de l'intégrité verte doit être un des points fondamentaux de l'action des Comités de Sauvegarde.

J'ajoute qu'il faut également, à mon avis, étendre assez largement le patrimoine public par une politique d'achats très dynamique. En effet, on constate jusqu'ici que la politique des achats pour étendre cet espace vert collectif, a été extrêmement timorée puisque dans le V^e Plan on a réalisé le programme d'achats de forêts privées dans toute la France dans la proportion seulement de 1/6^e. C'est-à-dire que l'inexécution, le retard d'exécution du plan est de l'ordre des 5/6^e. La situation est particulièrement grave dans la région parisienne, en ce qui concerne la forêt. Il y a actuellement dans les forêts domaniales et municipales soixante-six mètres carrés par habitant d'espace forestier public. C'est-à-dire que compte tenu de l'augmentation de la population dans la région parisienne, il faudrait que, chaque année, l'Etat achète huit cent cinquante hectares pour arriver à stabiliser — je dis bien à stabiliser — la part individuelle dans la forêt publique. Pour que chacun, en 1973, ait encore ses soixante-six mètres carrés de forêt, compte tenu de l'augmentation de la population en région parisienne en 1972, il faudrait que cette année l'Etat et le District achètent huit cent cinquante hectares de forêt. Et ceci c'est seulement la stabilisation de la situation antérieure, ce n'est pas l'amélioration. Or, lorsque vous regardez les chiffres, vous vous apercevez qu'au cours du V^e Plan, au lieu d'avoir acheté ces huit cent cinquante hectares par an on en a acheté cinq cent cinquante hectares. Et si vous vouliez atteindre le chiffre considéré par les urbanistes comme optimum, c'est-à-dire donner dans vingt ans cent mètres carrés de forêt publique à chaque habitant, il faudrait que, chaque année, dans la région parisienne, on achète deux mille huit cents hectares, ce qui représenterait plus du quintuple de ce qui a été fait au cours du V^e Plan. Vous voyez donc que dans ce domaine un effort considérable est nécessaire si nous voulons non seulement éviter la dégradation de la situation actuelle mais même l'améliorer.

Le problème est encore plus grave en ce qui concerne les parcs et les jardins publics. Actuellement, chacun a moins de quatre mètres carrés de jardin ou parc publics par habitant dans la région parisienne et il faudrait, si on veut stabiliser

la situation actuelle, compte tenu de l'augmentation de la population, augmenter de quarante-huit hectares par an la surface des jardins publics dans les villes de la région parisienne, c'est-à-dire doubler les résultats obtenus pendant le V^e Plan. Et si l'on voulait atteindre le chiffre de vingt-cinq mètres carrés de jardins publics par habitant, dans la région parisienne — chiffre considéré comme souhaitable par les urbanistes — il faudrait multiplier par quarante la surface des espaces verts urbains achetés au cours du V^e Plan. Vous voyez donc qu'un effort extrême de l'Etat, du District, des départements et des communes est nécessaire et urgent, si nous voulons éviter la paupérisation en espaces verts.

Il faudra également, je pense, que nous ayons une action très vigoureuse dans le domaine de la préservation du patrimoine foncier entre certains projets routiers qui, véritablement, apparaissent déments. Vous évoquiez certains cas tout à l'heure. Il est certain que beaucoup de projets comme le projet de la rocade A 86 aboutissent à une inadmissible disparition de la forêt, d'autant plus que, et je ne vous suivais pas tout à fait tout à l'heure, lorsque vous évoquiez la mutilation forestière par la voie express passant par le pont de Sèvres, les dégâts causés à la forêt ne se mesurent pas uniquement en hectares. Il faut bien voir qu'en fait, une forêt c'est une unité et lorsque vous la coupez en plusieurs tronçons la surface de ces tronçons a en réalité une valeur très réduite par rapport au simple total de ces tronçons, car dix tronçons de dix hectares chacun ne vous donnent pas la même satisfaction qu'un ensemble homogène de cent hectares. Pourquoi ? Parce que, lorsqu'une forêt est tronçonnée elle n'a plus la même vitalité, qu'elle est menacée par la pollution atmosphérique, que d'un autre côté les riverains, les promeneurs, dans cette forêt, n'ont plus cette sensation de grands espaces mais à chaque instant se retrouvent en contact avec cette civilisation automobile qu'ils viennent précisément là pour oublier, et ils respirent l'oxyde de carbone et entendent le bruit de la circulation trépidante, alors que précisément la forêt était pour eux le moyen d'une évasion.

Il y a donc là un combat à mener et, puisque nous parlons très franchement, je crois aussi que les Ponts et Chaussées, à cet égard-là, ont une attitude qui est très néfaste. D'abord parce que, psychologiquement, lorsqu'on est voué à réaliser des ponts et des chaussées, il est

humain qu'on ait envie de les faire les plus grands, les plus larges, les plus beaux possible. Mais aussi pour une raison beaucoup plus platement matérielle et que souvent on ne connaît pas, c'est qu'il existe une institution discrète mais puissante, qui s'appelle le Fonds Commun des Ponts et Chaussées, et qui est alimentée par un pourcentage perçu par le Service des Ponts et Chaussées chaque fois qu'il réalise des travaux pour le compte des collectivités locales. C'est-à-dire que chaque fois qu'une route ou un équipement collectif, un parking, un bâtiment quelconque se trouve réalisé par les Ponts et Chaussées pour une collectivité locale, des honoraires sont dus et versés au Fonds Commun des Ponts et Chaussées, ce qui permet d'accroître dans des proportions très confortables le traitement de fin d'année et que par conséquent des intérêts personnels viennent se conjuguer avec une certaine tendance psychologique au gigantisme pour aboutir au tracé de rocade locales les plus larges possible, puisque l'intérêt privé se trouve très exactement et très harmonieusement coïncider avec la déformation professionnelle.

J'ajoute que, au niveau de l'aménagement du territoire, il faut également se rendre compte que nous ne pouvons pas indéfiniment absorber 130.000 habitants supplémentaires par an dans la région parisienne sans aboutir au bout d'un certain temps à la disparition, lambeau par lambeau, des espaces verts qui nous restent. C'est là, je crois, une des causes fondamentales de la destruction des espaces verts dans notre région parce que si, dans cet espace déjà très encombré qu'est l'espace de la région parisienne, nous accueillons encore dans les vingt-sept années qui doivent s'écouler avant la fin du siècle, 5.000.000 d'habitants supplémentaires, je me demande véritablement où les mettre ? Je sais bien qu'il y a des villes nouvelles mais je constate qu'avec la prolifération des dérogations on construit précisément en dehors des villes nouvelles beaucoup plus que dans les villes nouvelles. J'habite à une dizaine de kilomètres d'une ville nouvelle et on y construit au moins autant que dans la ville nouvelle. Et puis, dans ces villes nouvelles on n'y logera pas 5.000.000 d'habitants et, par conséquent, si nous sommes obligés d'accueillir dans une région déjà très saturée une population supplémentaire égale à plus de la moitié de ses habitants actuels et si nous devons pour ces habitants, non seulement leur

fournir un logement mais aussi leur donner les usines, les bureaux, les hôpitaux, les écoles, les parkings, les routes qu'ils vont demander, je ne vois vraiment pas où l'on pourra physiquement localiser tout ceci sans en venir à faire progressivement disparaître ce qui nous reste de champs, de forêts et de jardins...

Et, par conséquent, il faut avoir le courage de se dire que nous ne pouvons pas indéfiniment accroître la population de la région parisienne sans faire vivre dans des conditions véritablement intolérables ceux qui s'y trouvent déjà comme ceux qui vont y venir. Autrement dit, nous allons assister, si nous laissons se poursuivre la politique actuelle d'expansion démographique de la région parisienne, à une paupérisation du cadre de vie des habitants de la région parisienne dans des conditions qui vont devenir intolérables et à mon avis véritablement révolutionnaires avant une dizaine d'années. On a déjà vu pour les transports à quel point la situation était tendue et même explosive, mais tout ceci va se généraliser à mesure qu'il y aura de plus en plus d'habitants dans la région parisienne. Il me paraît démentiel, dans un pays comme la France, qui est un des moins denses de l'Europe, deux fois moins dense que l'Angleterre ou l'Allemagne, quatre fois moins dense que les Pays-Bas, d'aller entasser 20 % de la population française sur 2 % du territoire. Alors je sais bien qu'on vous parle de fatalité et d'expansion démographique naturelle de la région parisienne, mais quand on regarde les chiffres de près on s'aperçoit qu'en réalité, s'il n'y avait pas la venue d'un certain nombre de provinciaux dans la région parisienne, la population totale de l'agglomération parisienne diminuerait, je dis bien diminuerait, de 14.000 habitants par an. En effet, lorsque vous ajoutez d'une part le mouvement démographique naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances dans la région parisienne sur les décès et que vous le diminuez des départs d'habitants de la région parisienne vers la province, vous vous apercevez que, entre 1962 et 1968, c'est-à-dire entre les deux derniers recensements, il y a une diminution effective de 14.000 habitants par an dans la région parisienne et que si la population dans la région parisienne a en réalité augmenté de 130.000 habitants par an, c'est parce que 140.000 provinciaux chaque année sont venus s'y installer. Et bien souvent ils ne sont pas venus attirés par

l'agrément de Paris capitale et les plaisirs de la « Babylone moderne » mais (je pense en particulier à l'Aquitaine que je connais bien) ils y sont venus contraints et forcés parce qu'ils ne trouvaient pas de travail dans leur région et qu'ils auraient de beaucoup préféré y rester et ne pas rompre avec leur société, leurs amis et leur genre de vie au lieu d'aller s'entasser dans les grands ensembles de la région parisienne. Et, par conséquent, aucune solution d'ensemble ne sera possible au niveau du cadre de vie dans la région parisienne et, en particulier, des espaces verts tant qu'il n'y aura pas un véritable rééquilibrage dans la politique d'aménagement du territoire entre la région parisienne et la province.

Tout ceci, en réalité, nous prend à la gorge. Nous découvrons, lorsque nous voyons d'année en année les mêmes sites dans les régions que nous avons aimées, à quel point elles sont défigurées. Nous ne pouvons plus maintenant continuer très longtemps la politique actuelle de développement et voilà pourquoi je pense qu'avant dix ans il faut que nous ayons mis au point et cette nouvelle politique d'équipements collectifs, et cette nouvelle politique d'urbanisme, et cette nouvelle politique d'aménagement du territoire. Je sais bien qu'il est très difficile de convaincre les Français avant que la catastrophe ne s'installe à nos portes, qu'il y a un danger et qu'on peut encore l'éviter. Beaucoup de gens n'ont cru à l'arme blindée que le jour où les chars allemands sont entrés dans Paris et beaucoup de gens n'ont cru au danger de la pollution des mers que le jour où le Torrey Canyon a répandu sa marée noire. Il s'agit de savoir si nous aurons ce courage de changer notre politique d'équipement avant qu'il ne soit trop tard et il faut bien que nous nous disions, au moment où nous sommes en train de réfléchir à tous ces problèmes qui engagent définitivement l'avenir de nos communes, que nous sommes, non pas les propriétaires de l'espace naturel mais ses gardiens. Nous devons considérer que nous n'avons pas à utiliser l'espace seulement pour notre convenance personnelle. Nous devons aussi penser aux générations futures. Il faut que nous leur laissions des réserves d'espaces verts parce qu'elles en ont besoin pour elles, pour pouvoir vivre, pour pouvoir respirer et aussi pour pouvoir bâtir. Et je crois que si notre politique doit être une politique humaniste, il faut qu'elle soit essentiellement tour-

née vers le souci d'organiser sur notre sol, non pas seulement l'utilisation maxima de l'espace au profit du béton, mais au contraire la sauvegarde d'un certain nombre d'espaces pour y constituer, au profit des générations qui nous suivront, des réserves d'avenir.

Vifs applaudissements.

M. Guillaud s'adresse alors à M. Saint-Marc. « Je sais bien, cher Monsieur, qu'à un apôtre tel que vous le meilleur remerciement qu'on puisse offrir pour la peine qu'il a prise et pour le plaisir qu'il a causé est de lui donner l'assurance qu'il a été entendu, qu'il a fait œuvre utile.

« Cette assurance, cher Monsieur, je puis vous l'apporter en toute sécurité, au nom de tous ceux qui viennent de vous écouter et de vous applaudir. Vous avez avivé notre foi, renforcé notre volonté d'action au service des grandes causes dont vous êtes un magnifique avocat.

« En outre, je suis convaincu que ceux de nos adhérents qui ne sont pas ici, quand ils liront votre conférence dans notre Bulletin, seront eux aussi très sensibles à votre argumentation.

« Je pense, Monsieur, que vous accepterez de répondre aux questions qui vous seraient posées. »

Que tous ceux qui voudraient demander des explications à M. Saint-Marc n'hésitent donc pas à le faire.

Auparavant je rappelle que son livre pourra être obtenu à la sortie de la réunion avec une dédicace de l'auteur.

Une longue et fructueuse discussion s'instaure alors qui met bien en évidence tout l'intérêt soulevé par la conférence.

Pour terminer, M. Guillaud remet à M. Saint-Marc, comme souvenir et en témoignage de gratitude, au nom du Comité de Sauvegarde des Sites, une gravure de la fin du XVII^e siècle représentant l'ancien Château de Meudon, vu de Fleury, et due à l'artiste Israël Silvestre.

M. Saint-Marc dit combien il est touché de cette attention et remercie vivement le Comité.

Visite des vestiges du Château de Bellevue

Promenade dirigée par M. Roux-Devillas le 6 mai 1972

Malgré un temps incertain plus d'une centaine de personnes ont participé à cette visite organisée sous les auspices du Comité de Sauvegarde des Sites de Meudon et de la Société des Amis de Meudon.

Sur la terrasse de l'ancien château, M. Roux-Devillas évoqua la construction de ce qui fut l'un des plus charmantes demeures royales du XVIII^e siècle. Il rappela que c'est Louis XV et non pas M^{me} Pompadour qui eut, semble-t-il, l'idée première en 1748 de faire édifier un pavillon sur ce remarquable belvédère naturel dominant la boucle de la Seine. Aucune maison n'était construite à cet emplacement où seules quelques pièces de vigne étaient cultivées. L'extrémité du plateau était entaillée par des carrières de pierres formant une sorte de falaise. Au bord de la Seine, il y avait une maison de plaisance, celle de l'intendant M. de Gasville, maison qui sera baptisée « Brimborion ».

En 1749, le château sort de terre et la même année le Roi cède Bellevue à la Marquise de Pompadour. Le premier château de Bellevue était une belle construction d'un étage sur rez-de-chaussée, avec toit d'ardoises, mansardé. La cour d'honneur était entourée par deux

longs bâtiments : côté Sèvres, l'aile des Bains, côté Meudon, l'aile de la Comédie. Chacune des ailes avait douze fenêtres sur cour. Au centre de chaque bâtiment, une porte cochère donnait passage à la route publique de Meudon à Sèvres.

En 1757, Louis XV rachète Bellevue à la Marquise de Pompadour et décide de transformer le château de la favorite. Les agrandissements permettront à la famille royale et à la cour d'accompagner le Roi dans ses voyages à Bellevue.

La façade du château sera augmentée de quatorze grandes fenêtres au rez-de-chaussée. Fragonard, Chardin et Hubert-Robert décoreront les nouvelles salles.

Louis XVI cédera Bellevue en 1775 à ses tantes, M^{mes} Adelaïde, Victoire et Sophie.

Les visiteurs se réunirent ensuite devant la partie subsistante de l'aile des Bains où M. Roux-Devillas évoqua le souvenir de la vie de Mesdames de France à Bellevue.

La visite se poursuivit dans le parc du Centre Technique des Industries de la Fonderie dont le Directeur, M. Soutre, avait fort aimablement ouvert les grilles.

L'on put y admirer un bâtiment pratiquement inconnu, l'Orangerie du Château de Bellevue. Cette Orangerie fut édifiée en 1778, en bordure du chemin descendant vers Sèvres, sur les ordres de M^{me} Victoire pour y abriter les plantes de ses jardins fleuriste et botanique. C'est une belle construction de style Louis XVI avec neuf portes-fenêtres en façade, un rez-de-chaussée, un étage et des combles couverts d'ardoises.

La promenade se continua par la visite des glacières souterraines du Château de Bellevue. Construites en 1755 par M^{me} de Pompadour, sur l'emplacement d'anciennes carrières, ces glacières sont remarquablement conservées. Elles comportent deux grandes salles circulaires, en pierre de taille, de dix mètres de diamètre. La glace nécessaire au Château pouvait y être conservée tout l'été. L'une des salles a été en partie comblée, l'autre forme un énorme puits de dix mètres de profondeur que les visiteurs purent admirer à la lueur de papiers enflammés. En terminant son exposé, M. Roux-Devillas remercia très vivement M. et M^{me} Rogé, propriétaires des glacières, qui en avaient très aimablement autorisé la visite.

Visite de la Forêt de Meudon

sous la conduite de M. Rinville, Ingénieur en chef du Génie Rural, des Eaux et Forêts

Une vingtaine de membres de notre Comité ont participé à cette intéressante visite, qui nous a permis notamment de connaître le programme de rénovation de l'ensemble de la forêt. Fait, entre autre partie de ce programme, le remplacement de quelques hectares de bois au voisinage de l'étang de Trivaux : leur abattage avait soulevé quelque inquiétude parmi les habitants de Meudon, mais l'exposé de M. Rinville a donné toute assurance au sujet du maintien de la forêt à cet

emplacement et est de nature à calmer les inquiétudes qui avaient pu se manifester.

Au cours de cet exposé qui a précédé la visite proprement dite, M. Rinville nous a indiqué que la Forêt de Meudon, d'environ 1.100 hectares, est composée en majorité de taillis de châtaigniers sous futaie de chêne, le tout d'un âge uniforme élevé. L'absence de tout renouvellement des peuplements pendant une longue période qui englobe notamment les deux

guerres de 14-18 et de 39-45, nous oblige à entamer un processus de régénération de la forêt qui ne pourrait que mourir de vieillesse dans les cent prochaines années.

Il est donc nécessaire de replanter entièrement la forêt, en changeant certaines essences pour éviter l'épuisement du sol : une étude du terrain a montré que c'était le chêne qui lui était le mieux adapté, le chêne ayant en outre l'avantage d'être de longue durée (200 à 240 ans) et né-

JEAN - PIERRE

ET SES COLLABORATEURS

Permanente - Mini-Vague - Mèches décolorées - Coupe spéciale fillette

Travail effectué par des Spécialistes

3, rue Pierre-Wacquant - Tél. 027-22-66

coiffeur

MESSIEURS - DAMES

Salon ouvert toute l'année

Cabinet

J. PILLOT

Toutes Assurances

Votre Assureur

C^{ie} La Providence

Vie — Accidents

Vol — Incendie

**28 bis, rue de la République
Meudon**

Tél. 027-16-13

HORLOGERIE

BIJOUTERIE

ARTICLES POUR CADEAUX

Concessionnaire Jaeger, Zénith, Lip, Yéna

Atelier de réparations rapides et soignées

GÉNEAU

22, rue de la République
92 MEUDON - Tél. 027-12-09

C.C.P. Paris 15526-96 - R.C. Versailles 68 A 1213

cessitant donc un renouvellement moins fréquent.

L'Office des Forêts a prévu en 1970 le renouvellement de l'ensemble de la forêt en 100 ans, durée qui, par la nature même des choses, sera certainement de 120 ou 130 ans à la suite des événements imprévisibles qui emmaillent l'histoire de l'humanité.

Un programme détaillé a été établi sur 15 ans, la rénovation se faisant à raison de 7 hectares par an et par petits placeaux de 3 à 4 hectares : actuellement il y a 15 hectares en renouvellement, car il faut rattraper les deux années de retard depuis 1970 de manière à être dans la situation normale fin 1973.

La coupe « à blanc » qui est pratiquée, notamment à Trivaux, a l'avantage de permettre une préparation du sol et un ensoleillement maximum pour les jeunes plants.

La zone reboisée doit être protégée, pendant 30 ou 40 ans, contre le piétinement des visiteurs et contre les déprédations des animaux, notamment lièvres et lapins : en 24 heures, 50 % de la plantation ont été détruits; les fils de fer barbelés sont inefficaces et inesthétiques, il faut des grillages, mais les premiers modèles, grillages en plastique ou grillages galvanisés simple torsion ont disparu pour clôturer des résidences secondaires : on essaie actuellement des grillages à grosses mailles qui semblent moins appréciés.

Il n'est pas question de rentabilité pour une telle rénovation, qui coûte 20.000 F pour un hectare, alors que la vente des grumes rapporte seulement 2.000 F, compte tenu du fait qu'une grande partie du bois abattu doit être brûlé sur place, faute d'intérêt commercial.

Au point de vue fréquentation, 400.000 personnes habitent à moins de 2 km de la forêt, il a été dénombré

2.200.000 visiteurs par an, dont 20.000 se trouvent simultanément aux heures de pointe.

Ces visiteurs vont principalement en lisière de la forêt, d'où l'aménagement de *parcs forestiers* tels que ceux des Bruyères, du Tronchet, de Viroflay et de Clamart : actuellement une cinquantaine d'hectares sont ainsi aménagés.

Dans les zones de *forêt-promenade*, 400 hectares comportant des pelouses, des parkings, et des chemins ou sentiers aménagés pour les piétons.

Il reste donc environ 600 hectares de *forêt pure* qui reste à l'état rustique. Pour lui garder ce caractère, il est prévu peu de tables et de barres pour les pique-nique, mais pas mal de sacs en papier pour les ordures.

Le maintien de la propreté dans la forêt coûte plus cher que les travaux de culture des arbres : le budget se répartit par moitié entre l'entretien des routes, le ramassage, la propreté d'une part, et la régénération de la forêt d'autre part.

Au point de vue encadrement de la forêt, l'Office National des Forêts dispose de six agents techniques forestiers et d'un technicien forestier à leur tête pour les 1.800 hectares des forêts domaniales de Meudon et de Verrières. Totalement absorbés par les tâches de gestion de la forêt qui sont maintenant fort importantes, ils ne peuvent en assurer la surveillance générale, faute de temps et de moyens. Les problèmes de police sont trop importants dans notre énorme agglomération de 12 millions d'habitants, et les répercussions d'un tel voisinage sont trop grandes en forêt pour qu'un si mince effectif puisse faire quelque chose même si le temps lui était donné. L'ordre en forêt ne peut plus être assuré que par la Police et la Gendarmerie. Encore faudrait-il que ces dernières mettent ce

problème au rang de leurs préoccupations majeures : de simples tournées en autocar ne suffisent pas.

La gestion de la forêt comporte l'organisation et la surveillance des travaux de sylviculture et de génie civil, la surveillance des exploitations, l'instruction des affaires foncières et des concessions, etc. Quand on sait que la seule affaire du chantier de la F 18 réalisé par les services de l'Équipement absorbe l'équivalent de plus d'un agent à temps complet, on voit que les tâches essentielles de sauvegarde de la forêt nécessitent la totalité de l'effectif.

Au point de vue des possibilités de promenades à pied, il ne faut pas tenir compte de la situation actuelle, les travaux de la Route F 18 et des voies forestières qu'elle nécessite ayant amené à laisser provisoirement à la circulation automobile des voies qui doivent être réservées aux piétons. Les deux passages inférieurs prévus en cours d'aménagement sous la F 18 seront assez larges, car il a fallu prévoir le passage des voitures, des piétons, des cavaliers et des cyclistes, avec une large pénétration de la lumière pour qu'ils ne soient pas des coupe-gorge.

Après l'exposé très complet de M. Rinvillle, celui-ci a conduit les visiteurs entre le tapis vert et l'étang de Trivaux. Les visiteurs ont pu voir la zone de rénovation de Trivaux, et M. Rinvillle a indiqué les travaux qu'il compte réaliser prochainement : nivellement de la butte et comblement de la petite carrière de sable entre l'étang et le tapis vert, dont la bordure ouest serait surélevée de manière à en rétablir la planimétrie et à dégager les tilleuls plantés à sa lisière; le tapis vert servirait ainsi de décor à l'étang de Trivaux.

M. Rinvillle a ensuite fait visiter l'aménagement en forêt-promenade des abords du Carrefour de l'Anémomètre.

**DROGUERIE
C A D E A U X**

Maison HUTTE

35, rue de la République
92 - MEUDON

Tél. : 027-13-81

Ménage - Vaisselle
Verrerie - Plastique
Brosserie - Entretien
Peinture - Papiers peints
Quincaillerie - Electricité



111, rue de Paris (derrière l'Eglise)
MEUDON - Tél. 027-13-53

Productions : Gascoin, Epeda, Ducal
Simmons, Zol, Féro.

*GARANTIE DES MARQUES
GARANTIE DES PRIX*

COUVERTURE - PLOMBERIE EAU ET GAZ

Tél. : 027-12-01

Salles de Bains - Chauffe bains, Chauffe eau à gaz et électriques

DÉPOSITAIRE

BRANDT - LINCOLN - AIRFLAM

POTÉZ - FRIGÉCO - THOMSON

Réchauds - Cuisinières et Chauffage gaz

L. WACQUANT

ENTREPRENEUR

27, rue Marcel-Allégot, BELLEVUE - 92 MEUDON